

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

BUDGET COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, le Conseil Municipal a examiné puis approuvé à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget de la Commune, dressé par M. Alain BERAUD, Maire, qui s'élève comme suit :

Section de Fonctionnement

* Dépenses de l'exercice	1 038 636.52 €
* Recettes de l'exercice (excédent antérieur reporté inclus)	1 447 760.54 €
* Soit un excédent de fonctionnement	409 124.02 €

réparti pour 230 172.32 € pour financer les dépenses d'investissement 2015 et 178 951.70 € pour le financement de la Section de Fonctionnement de 2015.

Section d'Investissement

* Dépenses de l'exercice (Résultat antérieur reporté inclus)	918 900.84 €
Dépenses Restes à réaliser	1 925 022.00 €
* Recettes de l'exercice	638 287.52 €
Recettes Restes à réaliser	1 975 463.00 €

Soit un résultat d'investissement cumulé de l'exercice de - 280 613.32 € (dont le résultat antérieur reporté de - 41 776.93 €).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Dressé par Monsieur le Receveur Municipal, arrêté aux mêmes chiffres que le compte administratif énoncé ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, le Conseil Municipal a examiné, puis approuvé à l'unanimité le compte administratif du Budget Annexe Assainissement dressé par M. Alain BERAUD, Maire, de l'exercice 2014 qui s'élève comme suit :

Section d'exploitation

* Dépenses	81 893.67 €
* Recettes (résultat antérieur reporté inclus)	228 251.61 €

soit un excédent d'exploitation pour le financement de la Section de Fonctionnement de 2015.

146 357.94 €

Section d'Investissement

* Dépenses (résultat antérieur reporté inclus)	695 613.71 €
Restes à réaliser en dépenses	0.00 €
* Recettes	668 807.49 €
Restes à réaliser en recettes	116 093 €

Soit un résultat d'investissement cumulé de l'exercice de - 26 806.22 € repris en résultat antérieur reporté en section d'investissement sur le budget 2015.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2014

Dressé par Monsieur le Receveur Municipal, arrêté aux mêmes chiffres que le Compte Administratif énoncé ci-dessus.

BUDGET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, le Conseil Municipal a examiné, puis approuvé à l'unanimité le compte administratif du Budget Annexe Assainissement dressé par M. Alain BERAUD, Maire, de l'exercice 2014 qui s'élève comme suit :

Section d'exploitation

* Dépenses	984.40 €
* Recettes (report antérieur reporté inclus)	1 109.98 €

soit un excédent d'exploitation

125.58 €

Pas de réalisation à la Section d'Investissement

BUDGET COMMUNE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés au Budget Primitif 2015 avec la reprise des reports de l'exercice précédent et en avoir délibéré, arrête le montant de ce budget équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de Fonctionnement	1 488 407.00 €
- Section d'Investissement	4 119 248.00 €

Et décide (15 pour et 1 contre) sur proposition de la commission des finances une augmentation des taux d'imposition de 1 %, qui s'élèveront à : Taxe d'habitation 13.30 %, Impôt foncier bâti 8.76 %, Impôt foncier non bâti 29.50 % pour 2015.

Principaux projets prévisionnels:

Achats de matériels, fin de l'élaboration AVAP, travaux bâtiment communaux (Centre Technique Municipal, mairie, bât. pl. 8 mai...), poursuite du programme de construction du groupe scolaire, voirie zone scolaire, éclairage public une section du chemin du Grand Vernay, étude globale d'aménagement du bourg, travaux voirie suite aux catastrophes naturelles, travaux maison à colombages...

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés au Budget Primitif 2015 avec la reprise des reports de l'exercice précédent et après en avoir délibéré, arrête le montant de ce budget équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'exploitation	292 030.00 €
Section d'investissement	269 330.00 €

Projets : Programmation de travaux d'assainissement

BUDGET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés au Budget Primitif 2014 et après en avoir délibéré, arrête le montant de ce budget équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'exploitation	2 125.00 €
------------------------------	------------

Ce budget est mis en place en vue d'assurer le contrôle des assainissements autonomes pour les constructions nouvelles et les ventes de maison non raccordée au réseau collectif.

PERSONNEL COMMUNAL

Suite à la demande de disponibilité de Mme Stéphanie MIRAMAND pour convenances personnelles pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} mai 2015, le conseil donne son accord pour un période de tuilage d'une période maximum de 15 jours.